BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2211

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Ventes et cessions

749 960 522 RCS Thonon-les-Bains.
SHELTERS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 2000000.00 EUR.
Adresse : 888, Route De la Caille, 74350 Allonzier-la-Caille.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE LES SOCIETES SHELTERS Société par actions simplifiée Au capital de 2 000 000 euros Siège social : 888, Route de la Caille 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE 749 960 522 RCS THONON-LES-BAINS ET REPAIRES Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 1650, Route du Bouchet 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC 977 665 728 RCS ANNECY AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 février 2026, La société REPAIRES, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 5 000 euros, dont le siège social se situe à 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC - 1650, Route du Bouchet, identifiée sous le numéro 977 665 728 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY et la société SHELTERS, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est situé 888, Route de la Caille - 74350 ALLONZIER-LA-CAILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de THONON-LES-BAINS et identifiée sous le numéro 749 960 522, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société REPAIRES par la société SHELTERS. La société REPAIRES ferait apport à la société SHELTERS de la totalité de son actif, soit 708 989 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 704 630 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 4 359 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital de la société absorbée REPAIRES étant détenu par la société absorbante SHELTERS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er septembre 2025 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société REPAIRES depuis le 1er septembre 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SHELTERS. La société REPAIRES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera effective et deviendra définitive le 1er mai 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de THONON LES BAINS le 27 février 2026 ainsi qu'au greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY le 26 février 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire

opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

